

Demande de carnets de cinéma
pour le Cinéville et le Concorde (uniquement)
Pour les autres cinémas, voir ci-dessous ()*

réservée aux adhérents de l'ASCE 85, à jour de leur cotisation

Demande formulée par (Nom, prénom)

Service N° carte d'adhérent

COMMANDÉ DE CHEQUES CINEMA carnet de 10 séances		
	Tickets subventionnés ASCE 85	Tickets non subventionnés (tarif CE)
1 - Cinéville de la Roche sur Yon (validité 9 mois)	60,80 €	76,00 €
2 - Cinéma Le Concorde – La Roche/Yon (validité 1 an)	52,00 €	65,00 €

Conditions :

Pour les adhérents seuls ou avec conjoints : maximum 20 billets subventionnés par an

Pour les adhérents avec enfants à charges : maximum 40 billets subventionnés par an

Carnets de tickets non subventionnés CE : pas de limite

Commande pour le cinéma

Cinéville

Concorde

..... carnet (s) de 10 billets : €

..... carnet (s) de 10 billets non subventionné(s) : = €

soit un total de : = €

Je choisis le mode de règlement :

Chèque à l'ordre de l'ASCE 85

Chèque-vacances
(nous ne rendons pas la monnaie)

Par virement sur le compte Crédit Agricole de l'ASCE 85

IBAN : FR76 1470 6001 3273 9866 8121 095 - BIC : AGRIFRPP847
avec la référence suivante : « NOM P (première lettre du prénom) Objet_Date »
merci de nous envoyer la preuve du virement

Outre les commandes de carnet(s) pour les cinémas de La Roche-sur-Yon, l'ASCE 85 tient à disposition de ses adhérents une billetterie individuelle, dans la limite de ses stocks (distribution le mardi pendant la permanence)

* Autres cinémas : pour tous les autres cinémas du département, l'adhérent devra acheter lui-même son(ses) carnet(s) et demander une facture à l'établissement cinématographique servant de justificatif à présenter à l'ASCE 85 qui subventionnera à hauteur de 20 % dans les conditions énumérées ci-dessous.

Commande passée à....., le

Signature de l'adhérent

ATTENTION :

Les carnets de cinéma seront à retirer au bureau de l'ASCE 85 le mardi entre 10h00 et 12h00

Nous ne transmettons plus par courrier les tickets cinéma sauf si les intéressés nous le demandent et dans ce cas-là, l'ASCE 85 n'est pas responsable de la perte éventuelle des tickets-cinéma.